

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 10/09/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 23/09/2013

Délibération n° D-2013-373

**Animations périscolaires - Demande de subvention auprès de
la Communauté d'Agglomération de Niort dans le cadre du
Contrat Urbain de Cohésion Sociale**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Jean-Louis SIMON

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU,
Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

Excusés :

Madame Annie COUTUREAU, Madame Maryvonne ARDOUIN.

Direction de l'Education

**Animations périscolaires - Demande de subvention
auprès de la Communauté d'Agglomération de Niort
dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale**

Monsieur Patrick DELAUNAY, Conseiller municipal spécial délégué expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) constitue le cadre des actions menées sur des territoires prioritaires pour :

- réduire les écarts de développement entre ces territoires et leur environnement ;
- mieux intégrer ces territoires dans la ville ;
- améliorer la vie quotidienne des habitants de ces quartiers et y favoriser l'égalité des chances.

L'un des 5 objectifs prioritaires arrêtés dans ce cadre concerne la parentalité et la réussite éducative.

Les nouvelles orientations opérationnelles de ce volet visent à :

- favoriser le développement harmonieux de l'enfant dès son plus jeune âge et valoriser ses compétences ;
- cultiver les relations réciproques de confiance entre les familles et les institutions ;
- renforcer la cohérence des interventions des différents professionnels ;
- conforter l'articulation avec la Réussite Educative.

Les accueils périscolaires organisés par la Ville de Niort dans les 3 écoles élémentaires situées en Zone d'Education Prioritaire (Ernest-Pérochon, Emile-Zola, Jean-Zay) s'inscrivent pleinement dans ces orientations.

La reconduction de cette action spécifique conduit, par conséquent, la Ville de Niort à solliciter à nouveau une participation financière de 30 000 euros auprès de la Communauté d'Agglomération de Niort au titre de l'année 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Elu délégué à :
 - solliciter le versement d'une subvention d'un montant le plus élevé possible à concurrence de 30 000 euros ;
 - déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAN ;
 - signer, le cas échéant, la convention de subventionnement à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
Le Conseiller municipal spécial délégué

Signé

Patrick DELAUNAY